



Clôture des Assises de l'entrepreneuriat

Fleur PELLERIN

Ministre déléguée auprès du ministre du Redressement productif,
chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de
l'Economie numérique

Lundi 29 avril 2013

Contact presse :

Cabinet de Fleur PELLERIN – Aziz RIDOUAN, conseiller presse et communication : 01 53 18 41 00



Assises de l'entrepreneuriat

Quelques actions concrètes décidées par le Gouvernement

Les actions concrètes issues des Assises de l'entrepreneuriat vont notamment permettre, ainsi que le montrent les exemples ci-après, de favoriser la création et le développement des entreprises et la rémunération de l'investissement au service de l'emploi.

Mobilisation de l'épargne vers les entreprises : PEA PME

CONSTAT

Le PEA existant (118Mds€ d'encours) ne bénéficie pas suffisamment aux PME-ETI : seulement 3% des fonds sont investis dans les PME-ETI.

REFORME

Le plafond de versements en numéraire sur un PEA est augmenté de 132k€ à 150k€.

D'autre part, des versements complémentaires seront possibles dans la limite de 75 000 €, pour être employés exclusivement à l'acquisition, directement ou indirectement, d'actions et parts sociales de PME et ETI.

Le régime fiscal sera le même que pour le PEA : application des prélèvements sociaux et imposition à l'impôt sur le revenu à un taux dégressif avec une exonération après 5 ans. Le retrait avant 5 ans entraîne la clôture du plan. Les dividendes ne seraient exonérés que dans la limite de 10 % du prix d'acquisition des titres.

C'est donc une réforme simple qui favorise l'investissement en actions et le financement des entreprises, notamment des PME.

Réforme du régime des plus-values de cession

CONSTAT

L'analyse du régime des plus-values de cession de titres en France a démontré qu'il était trop complexe et ne permettait pas de rémunérer suffisamment le risque associé à l'investissement et à l'emploi.

REFORME

La réforme, issue des travaux des groupes de travail, a pour **but de rendre le dispositif d'imposition des plus-values lisible, simple et attractif tout en encourageant plus fortement l'investissement long terme et la prise de risque**. Ainsi, les mesures décidées limitent le nombre de régimes dérogatoires (quatre sont fondus en un seul), restreignent l'écart de taux d'imposition entre les différents régimes et alignent les intérêts au sein d'une même entreprise par un traitement indifférencié des associés.

Le principe de la soumission au barème de l'impôt sur le revenu est maintenu. Les mécanismes d'abattement seront renforcés par rapport à ceux adoptés en loi de finances pour 2013.

Création de deux régimes de référence

◆ **un régime de droit commun** : plus-value imposable au barème avec des abattements accentués en fonction de la durée de détention.

Taux des abattements :

- ✧ pas d'abattement en cas de cession moins de deux ans après l'acquisition du titre ;
- ✧ 50 % d'abattement entre deux et moins de huit ans de détention ;
- ✧ 65 % d'abattement à compter de huit de détention.

◆ **un régime « incitatif »** : bénéficiant d'abattements majorés, favorisant la création d'entreprise et la prise de risque élevée dans les cas suivants :

- ✧ régime d'exonération existant aujourd'hui : plus-value en cas de départ à la retraite du dirigeant, JEI, cessions intrafamiliales ;
- ✧ cession de titres de PME de moins de 10 ans.

Taux des abattements :

- ✧ pas d'abattement en cas de cession moins d'un an après l'acquisition du titre ;
- ✧ 50 % d'abattement entre un et moins de quatre ans de détention ;
- ✧ 65 % d'abattement entre quatre et moins de huit ans de détention ;
- ✧ 85 % d'abattement à compter de huit ans de détention.

Par ailleurs, pour que la simplification du régime fiscal ne pénalise pas **les chefs de petites entreprises qui partent à la retraite**, un abattement complémentaire de 500 000 euros sera pratiqué sur le montant de leur plus-value.

Suppression de l'indicateur dirigeant « 040 »

CONSTAT

La Banque de France collecte et diffuse des informations sur la situation des dirigeants. Sur la base des informations collectées auprès des Tribunaux de Commerce, elle a conçu sous une forme synthétique une grille comportant quatre niveaux intitulée « indicateur dirigeant », comportant une note dite « 040 », qui peut attirer l'attention des réseaux bancaires sur le fait que l'entrepreneur a connu une liquidation judiciaire (et une seule) au cours des trois dernières années, sans avoir pour autant commis de faute.

Le principe de notation est utile pour le financement de l'économie. Mais la note 040 peut constituer un obstacle dans l'accès au crédit pour les entrepreneurs souhaitant recréer une entreprise après un premier échec.

REFORME

Pour **lutter contre la stigmatisation de l'échec**, l'indicateur « 040 » sera supprimé. Cette décision traduit la volonté d'adresser un signal clair à destination des entrepreneurs qui souhaitent recréer et doivent pouvoir bénéficier d'une véritable « seconde chance », après avoir connu un premier échec.

Cette évolution ne remet aucunement en cause le rôle essentiel de la Banque de France dans le financement de l'économie, en tant que principal observatoire du financement des entreprises et superviseur du système financier.

Renforcement de l'ouverture internationale de l'économie française

CONSTAT

La compétitivité de long terme de l'économie française passe par son internationalisation. Celle-ci implique non seulement un plus grand développement de l'export mais aussi une plus grande ouverture pour attirer dans notre pays les talents internationaux ainsi qu'une implantation plus aisée de nos entreprises à l'étranger.

L'accueil des entrepreneurs étrangers constitue un atout important au service de la croissance et de la compétitivité d'un pays comme le montre l'exemple des Etats-Unis, où 40% des sociétés technologiques du « Fortune 500 » ont été fondées par des migrants ou leurs enfants. Dans la Silicon Valley, plus de la moitié des start-ups comptent parmi leurs fondateurs au moins un étranger.

Par ailleurs, les PME françaises exportent trop peu. Si elles représentent aujourd'hui moins de la moitié des exportations des entreprises françaises, c'est parce que l'ouverture à de nouveaux marchés représentent pour elles une prise de risque coûteuse. Les PME expriment souvent le besoin d'être accueillies par des entreprises déjà présentes ou au sein de structures dédiées, pour faciliter leurs premières démarches et disposer d'une première adresse. Il existe à ce jour des dispositifs d'accueil des entreprises françaises, comme de l'hébergement, mais ils ne regroupent que rarement tous les services dont une entreprise peut avoir besoin pour se développer.

REFORME

Afin d'inciter les entrepreneurs étrangers à s'implanter en France, un « **visa entrepreneur** » destiné aux talents étrangers porteurs d'un projet innovant sera créé. Ce titre de séjour, délivré sous condition d'investissement minimal et d'une expertise préalable, bénéficiera d'une procédure accélérée avec des justificatifs simplifiés en préfecture ou dans les consulats.

Afin d'encourager l'internationalisation des PME, seront mises en place, en s'appuyant sur des structures existantes ou ex-nihilo, des structures dans les grandes métropoles internationales permettant d'héberger sur une période pouvant atteindre un an des entreprises qui souhaitent s'y implanter. Elles auront une triple fonction : mettre à la disposition des entrepreneurs des espaces de travail leur permettant d'établir des contacts locaux ; créer un lieu de ralliement pour tout entrepreneur français cherchant de l'information ou des contacts avec le réseau français local ; accompagner les entreprises en mettant à leur disposition des compétences.



Assises de l'entrepreneuriat

Présentation générale

1. Pourquoi le Gouvernement a-t-il organisé les Assises de l'entrepreneuriat ?

La première priorité fixée par le Président de la République pour cette année 2013, c'est **la bataille pour l'emploi**. Les entreprises et les entrepreneurs eux-mêmes ont un rôle majeur à jouer dans cette bataille. Pour se faire, ils doivent pouvoir compter sur le meilleur environnement possible pour produire, investir, innover et exporter.

Les Assises de l'entrepreneuriat, pilotées par Fleur PELLERIN, ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Economie numérique, répondent à cette ambition centrale pour l'économie française. Conformément aux engagements du **Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi** présenté le 6 novembre 2012 par le Premier Ministre, les Assises ont réuni entrepreneurs, salariés, organisations patronales et syndicales autour du Gouvernement.

Dans le cadre d'un dialogue structuré et permanent entre ces acteurs publics et privés durant quatre mois (janvier-avril 2013), les Assises ont mené une réflexion pour faire de la France un pays accueillant pour les entrepreneurs. Elles avaient également pour ambition de **réconcilier l'impératif de croissance et de compétitivité avec la dimension sociale et humaine de l'entreprise**.

Dans le respect de ces objectifs prioritaires, il s'agissait plus particulièrement pour le Gouvernement de veiller à :

- ▶ **consolider la relation** de confiance avec les entrepreneurs et à leur simplifier la vie ;
- ▶ **susciter l'esprit d'entreprendre et créer les conditions d'une mobilisation et d'un accompagnement adapté de tous les talents** pour soutenir la création et le développement des entreprises ;
- ▶ promouvoir à l'étranger **l'image d'une France plus favorable à l'innovation** ;
- ▶ **annoncer un programme en faveur de la création et du développement des entreprises** permettant de soutenir l'objectif de doubler le nombre d'entreprises de croissance d'ici à 5 ans.

Par la tenue des Assises de l'entrepreneuriat, le Gouvernement a franchi une étape supplémentaire par rapport à la réflexion qu'il a engagée dès l'été dernier lorsque Fleur PELLERIN a confié à un entrepreneur, Philippe HAYAT, une mission destinée à identifier les leviers pour créer en France les conditions d'une véritable « **mobilisation entrepreneuriale** » dans le pays. Les conclusions de ce rapport intitulé « Pour un new deal entrepreneurial » (août 2012) ont inspiré les réflexions et les propositions des participants aux Assises.

2. Quels sujets ont été explorés à l'occasion des Assises ?

Malgré un réel dynamisme de la création d'entreprises, la France reste encore trop souvent présentée comme un pays doté d'une faible culture entrepreneuriale.

Si les enquêtes démontrent régulièrement que les Français témoignent d'une forte envie d'entreprendre et que le potentiel entrepreneurial progresse dans notre pays, il demeure un écart entre ce désir d'entreprendre et la faisabilité du projet de création et de développement d'entreprise telle qu'elle est perçue aujourd'hui par les entrepreneurs.

Par conséquent, les Assises avaient pour ambition d'explorer puis de faciliter l'action sur les principaux déterminants pesant à la fois sur la décision d'entreprendre et la capacité, pour l'entrepreneur passé à l'acte de création, de développer son entreprise.

Elles ont donc abordé successivement les réponses qui pouvaient être envisagées pour :

- ◆ **diffuser l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes ;**
- ◆ **imaginer un cadre fiscal durable pour l'entrepreneur ;**
- ◆ **mobiliser tous les talents pour la création d'entreprise ;**
- ◆ **faire émerger de nouvelles sources de financement pour les entrepreneurs ;**
- ◆ **promouvoir et valoriser l'entrepreneuriat responsable ;**
- ◆ **stimuler toutes les formes d'innovation dans l'entreprise ;**
- ◆ **offrir à l'entrepreneur un accompagnement global et sur mesure ;**
- ◆ **réussir la projection précoce des PME à l'international.**

Enfin, dans une dimension plus prospective, un neuvième thème de travail était consacré à :

- ◆ **inventer l'entreprise du futur.**

3. Comment se sont déroulées les Assises et qui y a participé ?

Les Assises de l'entrepreneuriat ont reposé sur **une logique participative**.

Entre le 15 janvier et le 31 mars, près de **350 personnes** ont pris part directement aux 9 groupes de travail : entrepreneurs, salariés, experts, représentant des réseaux d'appui à la création au développement des entreprises, parlementaires, représentants des ministères et des collectivités locales, etc.

Les groupes de travail étaient composés de personnalités appartenant au monde de l'entreprise dans toute sa diversité sous le pilotage de Fleur PELLERIN. Les chefs de file des différents groupes de travail étaient accompagnés par une personnalité elle-même issue de l'entreprise, Mme Frédérique CLAVEL, présidente de l'Agence Pour la Création d'Entreprises (APCE).

Les réflexions engagées par les groupes de travail se sont appuyées, outre les apports directs de leurs membres, sur les contributions qui ont été déposées en ligne par les internautes sur le **site Internet dédié** à l'événement : www.assises-entrepreneuriat.gouv.fr.

Ce site a recueilli plus de 800 contributions déposées par les internautes entre le 15 janvier et le 15 février.

Les propositions des groupes de travail – prenant en compte les contributions mises en ligne par les internautes – ont été présentées au comité de pilotage des Assises de l'entrepreneuriat.

Ce comité de pilotage, animé à la demande du Premier Ministre par la ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Economie numérique, Fleur PELLERIN, était composé de **50 membres** :

- ministères les plus concernés par les problématiques de l'entrepreneuriat ;
- Association des Régions de France (A.R.F) ;
- organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO) et patronales représentatives (CGPME, MEDEF et UPA) ;
- chambres consulaires (CCI France, APCMA, APCA) ;
- fédérations professionnelles de l'industrie et des services (GFI, GPS) ;
- mouvement rassemblant les entrepreneurs sociaux (MOUVES) ;
- experts de l'entrepreneuriat.

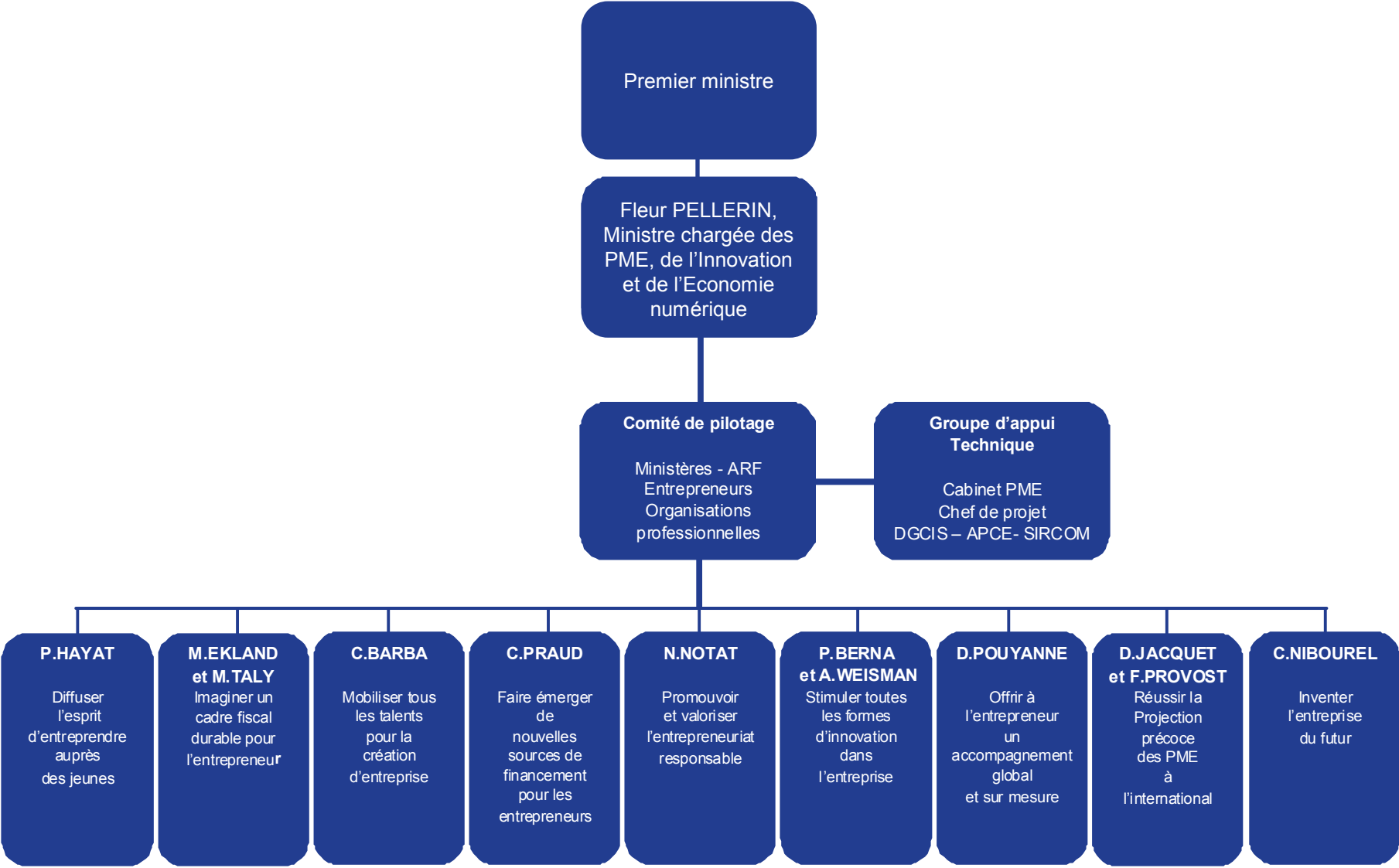


Le comité de pilotage des Assises s'est réuni trois fois : une première fois pour présenter la démarche générale et les objectifs des groupes de travail (14 janvier 2013) et deux autres fois (le 15 février et le 9 avril) pour examiner les propositions qui lui ont été soumises par les pilotes des groupes de travail. 44 propositions ont finalement été présentées au Gouvernement.

4. Quels sont les résultats des Assises de l'entrepreneuriat ?

Le Gouvernement prend **10 engagements forts** ■ ■ ■

- 1 Sensibiliser tous les jeunes à l'esprit d'initiative et à l'innovation
 - 2 Faciliter l'accès à la création d'entreprise pour tous et mobiliser tous les talents
 - 3 Soutenir le rebond des entrepreneurs en veillant à ce qu'ils aient droit à une véritable « deuxième chance » après un premier échec
 - 4 Privilégier un cadre juridique et fiscal qui favorise l'investissement productif tourné vers le long terme et la prise de risque
 - 5 Diversifier les modes de financement des PME et mieux mobiliser l'épargne des ménages
 - 6 Construire une offre d'accompagnement personnalisée et inscrite dans la durée, mettant plus particulièrement l'accent sur le soutien à l'entrepreneur
 - 7 Accélérer et simplifier les conditions de projection de l'entrepreneur à l'international
 - 8 Créer les conditions d'une véritable biodiversité entrepreneuriale, faisant toute sa place à l'entrepreneuriat social
 - 9 Accélérer la transition de l'économie française vers un nouveau modèle d'innovation, plus tourné vers le produit et le marché
 - 10 Donner la priorité aux PME dans la mise en œuvre du "choc de simplification"
- ■ ■ comme point de départ d'une **stratégie pour le développement de l'entrepreneuriat** mise en place par le Gouvernement d'ici l'été 2013.



**Le comité de pilotage est présidé par Fleur Pellerin,
ministre déléguée chargée des PME, de l'innovation et de l'économie numérique**

<p>Entrepreneurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frédérique CLAVEL, présidente de l'APCE, coordinatrice du réseau des chefs de file • Chefs de file de chacune des 9 thématiques de travail <p>Experts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frédéric ISELIN, HEC Paris • Philippe MUSTAR, Mines de Paris • Dominique RESTINO, Institut du Mentorat • Grégoire SENTILHES, Président de la Journée nationale des Entrepreneurs 	<p>Les Ministères et l'ARF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porteur de projet : Ministère délégué chargé des PME, de l'Innovation et de l'Economie numérique (MDPME) ; • Ministère des Affaires Etrangères (MAE) ; • Ministère de l'Education Nationale (MEN) ; • Ministère de l'Economie et des Finances (MINEF) ; • Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement (METL) ; • Ministère du Commerce Extérieur (MCE) ; • Ministère du Redressement Productif (MRP) ; • Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) ; • Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social (MDT) ; • Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ; • Ministère du Droit des Femmes (MDF) ; • Ministère de l'Agriculture (MA) ; • Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme (MACT) ; • Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Education populaire (MSJEP) ; • Ministère délégué au Budget (MB) ; • Ministère délégué à la Ville (MDV) ; • Ministère délégué à l'Economie Sociale et Solidaire (MDESS) ; • Ministère délégué à l'Agroalimentaire (MDA) ; • Association des Régions de France (ARF).
<p>Organisations professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • CGPME, MEDEF, AFEP, ASMEP-ETI • CCI France, APCMA et APCA • UPA, GFI, GPS, MOUVES 	<p>Organisations syndicales</p> <ul style="list-style-type: none"> • CFDT • CGT • CFTC • FO • CFE-CGC

Annexe 3 : Les chefs de file des 9 groupes de travail des Assises de l'entrepreneuriat

<p>Coordination du réseau des chefs de files des groupes de travail</p>		<p>Frédérique Clavel Présidente de l'Agence Pour la Création d'Entreprises (APCE)</p>
<p>GROUPE DE TRAVAIL N°1 Diffuser l'esprit d'entreprendre chez les jeunes</p>		<p>Philippe Hayat Président de l'association 100 000 Entrepreneurs</p>
<p>GROUPE DE TRAVAIL N°2 Asseoir un cadre fiscal durable pour l'entrepreneur</p>	 	<p>Marie Ekeland Directrice Associée Elaia Partners</p> <p>Michel Taly Avocat à la Cour</p>
<p>GROUPE DE TRAVAIL N°3 Mobiliser tous les talents pour la création d'entreprise</p>		<p>Catherine Barba Présidente de Catherine Barba Group</p>
<p>GROUPE DE TRAVAIL N°4 Proposer de nouvelles sources de financement pour les entreprises</p>		<p>Christophe Praud Président du Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprises (CJD)</p>
<p>GROUPE DE TRAVAIL N°5 Promouvoir et valoriser l'entrepreneuriat "responsable"</p>		<p>Nicole Notat Présidente de Vigeo</p>
<p>GROUPE DE TRAVAIL N°6 Stimuler toutes les formes d'innovation dans l'entreprise</p>	 	<p>Armelle Weisman Directrice Associée de l'Agence Trois Temps</p> <p>Philippe Berna Président du Comité Richelieu</p>
<p>GROUPE DE TRAVAIL N°7 Offrir à l'entrepreneur un accompagnement global et sur mesure</p>		<p>David Pouyanne Président du Réseau Entreprendre</p>
<p>GROUPE DE TRAVAIL N°8 Réussir la projection précoce des PME à l'international</p>	 	<p>Denis Jacquet Président de l'association Parrainer la croissance</p> <p>Franck Provost Président de Provalliance</p>
<p>GROUPE DE TRAVAIL N°9 Inventer l'entreprise du futur</p>		<p>Christian Nibourel Président d'Accenture France</p>